



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 09 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 24 février 2022, approuvant la cession des parcelles cadastrées AO204, AO206, AN1013, AN1010, AO208, AO207, AO183 et AO211 situées sur la ZAC du Winhoute à Wattlelos, d'une surface d'environ 54 759m<sup>2</sup> à la société ALSEI ENTREPRISE, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, pour un montant de 1 752 288€ HT/HD

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial, l'effet de signer l'avant contrat et l'acte authentique relatifs à la vente, au profit de la société ALSEI ENTREPRISE ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, des parcelles susvisées d'une surface d'environ 54 759m<sup>2</sup>, pour un montant total de 1 752 288 € HT/HD, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à cette formalité.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 01 juin 2022

**Philippe HOURDAIN**  
Président